

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
6 AOÛT 2018**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4. Elizabeth Fee             |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5.                           |
| 3. Guy Veillette          | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le Maire Michael Page.  
SONT AUSSI PRÉSENTS Daniel Décary Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier-adjoint.

**ORDRE DU JOUR – 6 AOÛT 2018**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Élection partielle – date du scrutin

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

6. Acceptation des comptes à payer
7. Rapports des salaires nets – 2018-07

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

8. Accès au parc de la plage Pleasant View

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VARIA**

9. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
10. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
6 AOÛT 2018**

2018-08-06.01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-08-06.02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-08-06.03

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2018-08-06.04

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

(40) citoyens assistent à la séance.

**INTERVENANTS**

M. DONALD WATT

M. PAUL ST-PIERRE

M. VINCENT RENALLO

M. DAVID CAMPBELL

MME NAISY LEBARON

MME HELEN CUNNINGHAM

MME MELISSA O'GERRY

M. PAUL ST-PIERRE

M. DESROCHERS

M. MATHIEU DEVINAT

M. MICHAEL GRAYSON

**OBJETS**

EST-CE QUE MME FARRUGIA A VOTÉ POUR LA POSITION DU CONSEIL AU SUJET DE LA PLAGE?

QUELLE EST L'OPINION DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL SUR LA POSITION DU CONSEIL FACE À LA PLAGE MUNICIPALE?

A-T-ON BUDGETTÉ LE COÛT DE LA BARRIÈRE ?

QUELLE EST LA PROCÉDURE QUI SERA SUIVIE POUR L'ACCÈS À LA PLAGE AVEC LA BARRIÈRE?

AVEC LA CARTE, POURRA-T-ON SE Baigner ? EST-CE QUE LA CARTE SERA GRATUITE ?

SUR QUI SERA LA RESPONSABILITÉ SI QUELQU'UN SE NOIT ALORS QUE JE SUIS À LA PLAGE AVEC MA CARTE ?

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ AVEC LA RESPONSABILITÉ ENTRE AVANT NHRS ET MAINTENANT À LA PLAGE ?

POURQUOI VOUS VOTEZ SUR LA BARRIÈRE ALORS QUE LA LETTRE D'ENGAGEMENT N'EST PAS TERMINÉE?

UNE NOTE EST AFFICHÉE À L'ARRIÈRE DU BILLET DE LA SEPAQ.

EST-CE QU'UN NON RÉSIDENT PEUT AVOIR ACCÈS À LA PLAGE SANS ÊTRE MEMBRE ? COMBIEN NOUS COÛTERA L'INSTALLATION DE LA BARRIÈRE ?

2018-08-06.05

**ÉLECTION PARTIELLE- DATE DU SCRUTIN**

Le Président d'élection, Bruno Bélisle, avise le conseil que la date fixée pour le scrutin partiel visant à combler le siège numéro 5 est le 21 octobre 2018.

2018-08-06.06

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
6 AOÛT 2018**

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 6 août 2018 par le Service de trésorerie, au montant de 100 321,62 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

<b>RÉUNION DU : lundi 6 août 2018</b>		Déposé : 2018-08-06	
<b>MEETING OF : August 6, 2018</b>		Submit : 06-08-2018	
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
<b>RESSORTS DEZIEL</b>			
MISE AUX NORMES FORD 550 V13	2018-06-27	574283	6 821.40 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>6 821.40 \$</b>
			Taxes incluses
<b>SANI-ESTRIE</b>			
COLLECTES DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOST			7 081.43 \$
CONTENEUR			736.07 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>7 817.50 \$</b>
			Taxes incluses
<b>INDUSTRIELLE ALLIANCE</b>			
REER COLLECTIF JUIN	2018-08-03		2 434.81 \$
REER COLLECTIF JUILLET	2018-08-03		2 666.88 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>5 101.69 \$</b>
			Taxes incluses
<b>SERRES NEUVILLE</b>			
FLEURS ET ACCESSOIRES			8 807.21 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>8 807.21 \$</b>
			Taxes incluses
<b>REVENU QUÉBEC</b>			
DAS			13 690.78 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>13 690.78 \$</b>
<b>REVENU CANADA</b>			
DAS			5 978.77 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>5 978.77 \$</b>
<b>HYDRO QUÉBEC</b>			
ÉLECTRICITÉ DIVERS			6 426.50 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>6 426.50 \$</b>
			Taxes incluses
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>54 643.85 \$</b>
			Taxes incluses

ADOPTÉE

2018-08-06.07

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2018-07**

19 Employés,

**16 671.95 \$**

2018-08-06.08

**ACCÈS AU PARC DE LA PLAGE PLEASANT VIEW**

ATTENDU QUE le parc de la plage Pleasant View est inaccessible en dehors des périodes surveillées d'ouverture de la plage;

ATTENDU les habitudes de fréquentation du parc par certains citoyens en dehors des périodes surveillées d'ouverture de la plage;

ATTENDU la demande de citoyens pour avoir accès au parc de la plage Pleasant View en dehors des périodes surveillées d'ouverture de la plage;

ATTENDU QU'un système d'accès peut permettre de répondre à ces demandes de citoyens;

ATTENDU que le système d'accès sera financé au moyen de dons;

ATTENDU QUE les citoyens désireux d'avoir accès au parc doivent respecter l'interdit d'accès à la plage et qu'un engagement de leur part doit en faire foi;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE l'offre de services de l'entreprise Groupe Sécurité Alarma pour la fourniture et l'installation d'un système d'accès soit acceptée au coût de 3 534,37 \$, taxes en sus;

QUE des cartes d'accès soient disponibles à l'intention des citoyens qui en feront la demande, conditionnellement à la signature d'une lettre d'engagement de leur part et moyennant un dépôt de 20 \$ remboursable au retour de la carte.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
6 AOÛT 2018**

**VARIA**

2018-08-06.09

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL**

**INTERVENANTS**

M DONALD WATT  
M MATHIEU DEVINAT  
M SÉBASTIEN RISSAN

M JACQUES LAMBERT

MME NAISY LEBARON

MME HELEN CUNNINGHAM

M. PAUL ST-PIERRE

M. VINCENT RENALLO

MME LOUISE O'GERRY

MME NAISY LEBARON

M. MATHIEU DEVINAT

M. DONALD WATT

M. DONALD WATT

M. SÉBASTIEN RISSAN

M. VINCENT DIONNE

M. DESROCHERS

M. DESROCHERS

MME HELEN CUNNINGHAM

MME VIENNA PAGE

**OBJETS**

DE QUELS ENDROITS VIENDRONT LES DONS?  
LES CARTES SERONT ACCESSIBLES À QUI?  
EST-CE QUE LES DONS ONT ÉTÉ FAIT  
SPÉCIFIQUEMENT POUR CE SYSTÈME  
D'ACCÈS?

LES DONS DOIVENT ÊTRE CONSIGNÉS DANS  
UN REGISTRE....

LES GENS NE VEULENT PAS SEULEMENT  
ACCÉDER AU PARC MAIS ILS VEULENT SE  
BAIGNER.

SI ON NE PEUT SE BAIGNER, À QUOI SERT LA  
CARTE D'ACCÈS

QUESTIONS SUR L'ACCÈS À LA PLAGE, ET LES  
AVIS JURIDIQUES.

AVEC QUI ON NÉGOCIE POUR LA PLAGE À  
L'AVENIR?

QUESTION SUR LA BAIGNADE INTERDITE  
APRÈS LES HEURES DE SURVEILLANCE.

QUELS SONT LES COÛTS D'OPÉRATIONS DE  
L'ENTRETIEN DE LA 108.

QUESTION SUR L'ACCESSIBILITÉ DES NON-  
RÉSIDENT À LA PLAGE.

QUELLE EST L'INFORMATION QUE LA  
MUNICIPALITÉ RECUEILLE LORS DU PASSAGE  
À LA BARRIÈRE?

QUE FAIRE AVEC LES AUTRES POINTS D'EAU?  
EST-CE QU'UN ENFANT PEUT AVOIR ACCÈS  
AU PARC?

POURQUOI CE SUJET N'A PAS ÉTÉ UN SUJET  
D'ÉLECTION?

EST-CE QU'IL Y A UNE AUTRE PLAGE OÙ ON  
UTILISE CE SYSTÈME?

POSSIBILITÉ D'INVERSER L'ORDRE DES  
QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU  
CONSEIL.

QUESTIONS SUR LA BARRIÈRE D'ACCÈS  
AS-T-ON UN RÈGLEMENT SUR LA PLAGE ET  
SES HEURES D'OUVERTURE ?

ELLE VEUT SE BAIGNER HORS DES HEURES  
D'OUVERTURE.

POSSIBILITÉ D'AVOIR DES ARBRES À FRUITS  
DANS LA MUNICIPALITÉ?

2018-08-06.10

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 03, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Décary  
Directeur general et Secrétaire- trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.